

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 27 MARS 2025

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 27 mars 2025, à 19h05,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Nicolas JOYAU, Président.

Date de convocation: 20/03/25

Nombre de membres en exercice :

112

Nombre de membres présents :

83

Nombre de votants :

101

PRÉSENTS:

En tant que titulaires : Monsieur Christian LE BAS, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Madame Sylvie MOUTIERS, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Philippe MARS, Monsieur Didier BOULEY, Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Bertin GEORGE, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Annie ANNE, Madame Alexandra BELDJOUDI, Madame Ginette BERNIERE, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Monsieur Françis JOLY, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Lynda LAHALLE, Madame Agnès MARRETEUX, Monsieur Gabin MAUGARD, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Lionel MARIE, Madame Élisabeth HOLLER, Madame Catherine AUBERT, Monsieur Thierry SAINT, Madame Sara ROUZIÈRE, Monsieur Pierre SCHMIT, Madame Agnès DOLHEM, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Franck GUEGUENIAT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Sophie SIMONNET, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Philippe JOUIN, Madame Pascale BOURSIN, Madame Baya MOUNKAR, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Gérard HURELLE, Monsieur Pascal PIMONT, Monsieur Dominique DUVAL, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Fabrice DEROO, Monsieur Cédric CASSIGNEUL, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Serge RICCI, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ, Monsieur Alain DESMEULLES, Monsieur Damien DE WINTER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Mahama COMPAORÉ, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur André HENRY, Madame Françoise DUPARC, Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET.

En tant que suppléants : Madame Micheline LECHARTIER suppléante de Monsieur Stéphane LE HELLEY.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR: Madame Magali HUE à Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Raphaël CHAUVOIS à Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Raymond PICARD à Monsieur Philippe MARS, Monsieur Gilles DÉTERVILLE à Madame Annie ANNE, Madame Véronique DEBELLE à Monsieur Emmanuel RENARD, Madame Brigitte BARILLON à Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Madame Florence BOUCHARD à Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Madame Sonia DE LA PROVOTE à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Béatrice HOVNANIAN à Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Jacqueline MARTIN à Madame Agnès MARRETEUX, Madame Céline PAIN à Monsieur

Conseil communautaire - séance du jeudi 27 mars 2025

Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Christian CHAUVOIS à Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Dominique ROUZIC à Monsieur Fabrice DEROO, Madame Camille VERNET à Monsieur Bruno COUTANCEAU, Madame Virginie AVICE à Madame Béatrice GUIGUES, Monsieur Mickaël MARIE à Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Joël BRUNEAU à Monsieur Nicolas JOYAU.

EXCUSÉ(S): Monsieur Marc LECERF, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Patrick LESELLIER, Madame Maria LEBAS, Monsieur Romain BAIL, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Virginie CRONIER, Madame Cécile COTTENCEAU.

Le conseil nomme Monsieur Dominique GOUTTE secrétaire de séance.

N° C-2025-03-27/17 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - COMMUNE DE COLOMBELLES - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

La commune de Colombelles dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé depuis le 24 Février 2014.

Il a été engagé plusieurs procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme :

- Les modifications n°1 et n°2 approuvées le 27 Juin 2019 par le conseil communautaire,
- La modification n°3 approuvée le 26 Septembre 2019 par le conseil communautaire,
- La modification n°4 approuvée le 30 Juin 2022 par le conseil communautaire,
- La modification simplifiée n°1 approuvée le 28 septembre 2023 par le conseil communautaire.

La présente modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme communal comporte comme objet :

- Une mise à jour limitée des orientations d'aménagement et de programmation,
- Des adaptations mineures du règlement écrit et graphique.

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme précise les obligations en matière de procédure de modification simplifiée et notamment les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public. Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme de Colombelles sont les suivantes :

Dates:

Le projet de modification simplifiée n°2 et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition pendant une durée de 30 jours : du Lundi 9 juin (8h30) au vendredi 11 juillet 2025 inclus (16h30).

Documents mis à disposition :

- La note de présentation précisant le projet de modification simplifiée n°2,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiées,
- Le règlement écrit et graphique modifié,
- Les réponses ayant pu être formulées par les personnes publiques associées,
- L'avis délibéré de la MRAe soumettant la procédure à évaluation environnementale,
- Les avis presse,
- L'avis de mise à disposition,
- Les registres d'observations.

Les documents seront tenus à la disposition du public en mairie de Colombelles et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous :

Les lieux et horaires où les documents pourront être consultés :

- Siège de la Communauté urbaine Caen la mer :

Adresse: 16 rue Rosa Parks - 14000 CAEN

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

- Mairie de Colombelles :

Conseil communautaire - séance du jeudi 27 mars 2025

Adresse: Place François Mitterrand, 14460 COLOMBELLES Horaires d'ouverture au public:

- Lundi au Vendredi: 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h00,

- Samedi (2ème et 4ème de chaque mois): 9h00 - 12h00.

Voie électronique :

Les documents sont consultables <u>sur les sites de la mairie : http://www.colombelles.fr</u> et de la Communauté Urbaine Caen la mer : <u>Concertations en cours | Caen la mer,</u> et sur un registre dématérialisé mis en place par la collectivité : <u>https://www.registre-dematerialise.fr/</u>. L'adresse définitive du registre dématérialisé sera communiquée dans l'avis de mise à disposition, les sites internes des collectivités et les avis presse.

Possibilités offertes au public pour consigner ses observations :

- Par écrit: des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maître d'ouvrage seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de la mise à disposition à la mairie de colombelles et à l'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- Par voie électronique : un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé,
- Par mail: Les contributions pourront également être transmises via une adresse mail liée au registre dématérialisé,
- Par courrier au siège de la mairie de Colombelles (adresse postale précisée ci-dessus).

Publicité:

Un avis au public sera publié dans deux journaux diffusés dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie de Colombelles et au siège de la communauté urbaine pendant toute la durée de la mise à disposition.

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Colombelles approuvé le 24 Février 2014,

VU l'avis favorable de la commission « Aménagement et urbanisme règlementaire » du 14 mars 2025,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 telles que décrites ci-avant,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr,

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue 91 pour - 5 contre - 5 abstentions -

Transmis à la préfecture le - 2 AVR. 2025 Affiché le - 2 AVR. 2025 Identifiant de l'acte Exécutoire le - 2 AVR. 2025

Le Président,

Nicolas JOYAU